

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

| Arrivées à CAHORS | Départs de CAHORS | LIBOS | VILLENEUVE-SUB-LOT | AGEN | BERGERAC | BORDEAUX | PÉRIGUEUX | PAULS |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| 10 h. 25 ^m matin. | 6 h. 35 ^m matin. | 8 h. 12 ^m matin. | 9 h. 22 ^m matin. | 9 h. 40 ^m matin. | 12 h. 19 ^m matin. | 4 h. 7 ^m matin. | 13 h. 38 ^m matin. | 11 h. 45 ^m soir. |
| 5 h. 1 soir. | 12 » 55 » soir. | 2 » 38 » soir. | 3 » 52 » soir. | 4 » 18 » soir. | 5 » 17 ^m soir. | 8 » 10 ^m soir. | 5 » 45 ^m soir. | 4 » 39 ^m matin. |
| 10 h. 47 » | 5 » 45 » » | 7 » 40 » » | 9 » 37 » » | 9 » 55 » » | — | 4 » 44 ^m matin. | 11 » 7 » » | 2 » 30 ^m soir. |

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, le 29 Mai.

Deux semaines nous séparent à peine de l'élection sénatoriale du 10 juin. Le moment est opportun pour que les républicains conservateurs et les libéraux fassent entendre leur voix et expliquent leur opinion avec franchise, loyauté et indépendance.

Pour les républicains conservateurs et les libéraux, le temps de l'action prompte autant que décisive est venu. Pour eux, plus de négligence, plus d'apathie, plus d'indifférence. Pour eux, au contraire, l'heure du réveil a sonné; il est de leur devoir de faire succéder une énergie virile à une torpeur coupable, une activité continuelle à une tranquillité jusqu'ici trop sereine.

Nous ne saurions trop le répéter assez haut : A l'heure actuelle, les républicains conservateurs et les libéraux ont l'obligation patriotique d'abandonner un repos qu'on a justement taxé de complaisance facile; ils ont pour devoir d'entrer hardiment dans l'arène électorale, de demander leurs titres aux candidats; ils ont, enfin, pour mission, de choisir avec liberté un candidat et surtout de travailler activement, fiévreusement même au triomphe de l'homme qu'ils auront jugé digne de leur confiance.

Cette conduite s'impose à nos amis politiques qui ne peuvent se dérober au moment du danger. La situation est critique; la France subit une crise économique et financière de nature à entraîner des conséquences désastreuses. Nos finances sont dans un état

déplorable; l'équilibre du budget est factice; les impôts ne donnent pas les rendements attendus: ils sont déjà trop lourds et surtout pour l'agriculture; une augmentation de l'impôt est jugée impossible.

Le commerce est paralysé; les marchés sont peu animés; on traite fort peu de grandes affaires. L'industrie est en souffrance; la confiance est ébranlée, pour ne pas dire à moitié détruite.

Pendant que la confiance s'en va, les désastres financiers s'accroissent; des grèves éclatent sur beaucoup de points du territoire. Les ouvriers, au lieu de se rendre à leur travail, écoutent de vils déclamateurs, se bercent d'illusions et ajoutent foi à des théories aussi malsaines que ridicules.

Si du côté économique et financier nous passons au côté politique, la situation de notre pays ne nous apparaît pas sous de meilleurs auspices.

Depuis que le gouvernement est passé des mains des modérés aux mains des complaisants pour le radicalisme, ou des violents contre la religion, les libéraux républicains ont assisté à un bien triste spectacle.

On a fait la guerre la plus malencontreuse et la moins justifiée à la liberté de conscience; on a inventé l'article 7, de sinistre mémoire; on a méconnu la volonté du Sénat; on a appliqué les décrets; on a jeté le trouble dans les âmes et dans les consciences. On a parlé de dénoncer le Concordat; on a demandé la suppression du budget des cultes; on a réclamé l'élection des

magistrats; on a sollicité l'épuration du personnel à tous les degrés; le divorce a été voté par la Chambre; enfin on a vu surgir la proposition Floquet; on a vu sortir l'arsenal des lois jacobines, des lois de proscription; et la conversion Tirard a été votée.

Telle est, sans exagération, comme sans récrimination, la situation de notre France en 1883. Combien elle diffère de l'état dans lequel l'avaient laissée les républicains modérés en 1879, au lendemain de la retraite de l'illustre et regrettable Dufaure.

A cet heureux moment, le budget était en parfait équilibre; les impôts donnaient une plus-value extraordinaire; le commerce ne languissait pas; l'industrie était prospère; les caisses d'épargne étaient assiégées par l'ouvrier laborieux. Le parti radical était dompté; le danger du cléricisme n'avait pas été découvert; toutes les libertés étaient respectées. Personne ne réclamait ces mesures violentes et inopportunes, comme la suppression de l'inamovibilité de la magistrature, la dénonciation du Concordat, l'épuration des fonctionnaires, etc.

Alors, la France jouissait d'un calme profond; la République était libérale, aimable et conservatrice; elle avait mérité l'estime et la confiance des honnêtes gens de tous les partis, et les personnalités de valeur se rapprochaient.

Pourquoi, en ce moment, la République ne ressemble-t-elle pas à la République de 1879? Uniquement parce que les modérés

ont fait des concessions coupables; parce qu'ils n'ont pas eu la fermeté nécessaire contre les empiètements du parti avancé.

Nous n'avons qu'à donner aux modérés et aux libéraux le conseil de se placer hardiment sur la brèche, d'arborer résolument le drapeau de la conservation sociale, et de se grouper autour du courageux M. Pagès Duport, pour la défense de toutes les libertés menacées par le radicalisme qui nous envahit de plus en plus et menace l'édifice social.

Un républicain conservateur.

Le déficit

M. le ministre des finances vient de saisir la Chambre d'un projet de loi sur les crédits supplémentaires de l'exercice 1883.

Pour le seul budget ordinaire, ces crédits s'élevaient déjà, au 3 mars dernier, à 42 millions; aujourd'hui, ils atteignent 62 millions, soit en deux mois et demi une augmentation de 20 millions, déduction faite bien entendu des annulations de crédits et du bénéfice que rapportera cette année au Trésor la conversion, bénéfice chiffré à 8,515,085 francs.

Or, le budget ordinaire de 1883, tel qu'il a été voté par les Chambres, ne présentait qu'un excédant de recettes de 288,286 francs. Où prendra-t-on donc ces 62 millions de crédits supplémentaires? Notons, d'autre part, que les prévisions de recette n'ont pas été atteintes, que pour les trois premiers mois de l'exercice, du 1^{er} janvier au 1^{er} avril, le déficit est déjà de 5 millions. En admettant que cette proportion ne vienne pas à s'accroître, c'est 20 millions de perte en fin d'année.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(59) du 29 Mai 1883.

LES

COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

Le baron de Tally se mit à rire.

— Je crois que vous avez raison, de Jancy. Le grand-duc est un brillant cavalier, mais il a une nature fantasque, presque farouche; il dédaigne les succès; c'est ce qui fait, sans doute, que les femmes en raffolent.

Le baron de Jancy se pencha vers ces messieurs :

— Figurez-vous que j'en connais une pour ma part, qui s'est bel et bien empoisonnée, parce que le grand duc a dédaigné son amour. La pauvre créature en avait perdu la tête; cela fendait le cœur, ma parole. Savez-vous comment Son Altesse a répondu à cette belle éplorée ?

Le comte de Lana intervint.

— Parbleu il l'a calmée en la possédant.
— Cela, mon cher, c'est élémentaire : non, il ne l'a pas calmée; il ne lui a même pas fait l'aumône d'un regard, il a pris le train-doste et a mis une centaine de kilomètres

entre lui et la charmante amoureuse.

De Tally secoua la tête.

— Quel homme singulier! Jusqu'à présent, j'avais cru que les femmes étaient faites pour notre bonheur, et nous, créés pour les satisfaire.

Le comte de Lana se mit à rire.

— Rassurez-vous, mon cher, le grand-duc n'agit pas toujours ainsi. J'ai passé un hiver à Vienne avec lui, je vous assure que ses succès se chiffraient par un nombre respectable. Il ne passait pas alors pour un platonicien.

L'arrivée du grand-duc mit fin à cette conversation.

Tous les regards se tournèrent vers lui.

Une expression de curiosité les animait.

Se détachant du groupe formé par les jeunes gens, le baron de Tally alla au-devant d'Alexis.

— Que vous est-il arrivé, Monseigneur? Nous avons eu peur hier soir en ne voyant pas revenir Votre Altesse.

Alexis salua avec une grâce hautaine.

— Je vous remercie de votre sollicitude, Messieurs; c'est un incident vulgaire qui m'a retenu hier loin de vous. Mon cheval s'est défermé. J'étais trop éloigné du château pour qu'on m'envoyât une autre monture. Craignant de fatiguer cet animal auquel je tiens beaucoup, j'ai dû faire la route à pied, après m'être reposé quelques heures dans une ferme.

L'explication fut donnée d'une voix tran-

quille; les jeunes gens exprimèrent leurs regrets de cet incident, qui les avait privés de la présence du grand-duc. On se mit à table, attaquant vigoureusement le déjeuner.

Le grand-duc fit un violent effort sur lui-même pour suivre la conversation. Sans cesse il avait devant les yeux les singuliers événements qui transformaient sa vie.

Autour de lui, on remarquait ses yeux battus, l'expression indéfinissable de son regard; mais chacun garda pour lui ses observations.

XVIII

Après le déjeuner, on parla de faire une promenade à cheval.

Le baron de Tally intervint.

— Si nous allions au château de la Juvière? Il a un renom dans le pays; le prince Salviati, qui en est le propriétaire, est un galant homme, il se fera un plaisir de vous faire les honneurs de sa propriété, Monseigneur.

Le grand-duc s'inclina.

Le comte de Lana applaudit à la proposition.

— Voilà une heureuse idée, baron. Il est rare que l'on ne puisse reconstituer la vie, le caractère des habitants de ces demeures. Vous surprenez ce monde au milieu de ses occupations multiples. N'étant pas prévenu, on n'a pas le temps de ranger ses appartements, de se faire une tête; c'est souvent très instructif.

Le baron de Jancy se mit à rire.

— Peste, mon cher, vous êtes un homme précieux dans ces sortes d'excursions.

Considérée à ce point de vue, la partie d'aujourd'hui a une saveur particulière; je m'attache à vos pas, vous me ferez part de vos observations.

S'il y a de jolies femmes, nous les posséderons par la pensée; c'est déjà quelque chose, qu'en dites-vous, Monseigneur?

Le grand-duc tourna la tête d'un air fatigué.

— Vous me demandez mon avis, Messieurs? Je ne puis vous le donner, ne sachant de quoi vous parlez.

S'approchant de la fenêtre, il souleva le rideau, regardant au dehors, montrant par ce mouvement qu'il désirait être seul.

Le baron de Jancy regarda le comte de Lana d'une façon significative; se penchant vers lui, il dit tout bas d'un air railleur :

— Vous croyez à l'accident de cheval? Allons donc, c'est impossible.

Est-ce qu'un cheval qui égare un de ses fers a jamais cerné les yeux d'un homme, répandant sur ses traits une langueur voluptueuse? Le croyez-vous, de Lana, vous qui êtes observateur ?

Le comte de Lana sourit d'une façon discrète.

A suivre

Nous voici donc, dès à présent, en face d'un déficit de 67 millions : 5 millions de perte constatée dans le rendement des impôts, 62 millions de crédits supplémentaires votés ou proposés. Et nous ne sommes qu'en mai, et il s'écoulera encore quatorze longs mois avant la clôture de l'exercice, avant le 31 juillet 1884. D'ici là, ministres et députés sauront encore bien ajouter quelque chose à nos dépenses.

N'oublions pas que les crédits supplémentaires de l'exercice 1882 s'élevaient à 241 millions, ceux de 1881 à 124, et ceux de 1880 à la même somme. C'est, pour ces trois années, une moyenne de 163 millions. Il n'est pas besoin d'être grand prophète pour prédire que nous ne nous arrêtons pas à ce chiffre de 62 millions en 1883. Et, tandis, que ministres et députés se disputent à l'envie l'honneur de nous imposer de nouvelles dépenses, les contribuables lassés, épuisés cessent de venir emplir les caisses du Trésor. Le rendement des contributions indirectes, pendant le premier trimestre, en est la preuve certaine.

Encore une fois, comment payera-t-on ?

AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'horizon nous paraît bien sombre à l'extérieur :

Tonkin.

Les ministres se sont réunis exceptionnellement ce matin au ministère de l'instruction publique, sous la présidence de M. Jules Ferry.

La séance a été exclusivement consacrée aux affaires du Tonkin.

M. Charles Brun, ministre de la marine, a communiqué au conseil les dépêches complémentaires qu'il a reçues de Saïgon au sujet de la mort du commandant Rivière.

Il en résulte que la sortie que le chef de nos forces avait résolue depuis plusieurs jours pour dégager la place d'Hanoi, que serraient de trop près les contingents annamites et les bandes de pillards, a heureusement réussi. L'ennemi a été repoussé à plus de quatre kilomètres de la forteresse.

C'est en retournant à Hanoi, après avoir renoncé à la poursuite de l'ennemi, que nos marins ont tombés dans une embuscade dans laquelle ont succombé le commandant Rivière et quatorze hommes.

Il en avait été de même pour Francis Garnier.

M. le ministre de la marine a annoncé également qu'il venait de donner de nouveaux ordres pour augmenter l'effectif de nos forces navales dans les mers de la Chine.

En conséquence, au contingent dont nous avons donné dernièrement l'énumération, viendront se joindre à bref délai :

Le *Bayard* et la *Triomphante*, cuirassés de deuxième rang, et le *Tourville*, croiseur de première classe.

Cette division navale, qui va se diriger immédiatement sur le théâtre des opérations, sera placée sous les ordres de l'amiral Courbet.

En outre, un renfort composé de 800 hommes d'infanterie de marine et de fusiliers-marins est déjà parti de Saïgon et a dû arriver actuellement à Hanoi.

La France et la Chine

On télégraphie de Saint-Petersbourg au *Times* qu'une rupture sérieuse des relations diplomatiques entre la France et la Chine, à la suite de la question du Tonkin, est imminente.

Li-hung-Chang, le vice empereur, a été nommé commandant supérieur des trois provinces qui avoisinent le Tonkin, et chargé en cette qualité de prendre des mesures pour arrêter l'expédition française.

Le ministre français à Pékin recevra prochainement ses passeports, et le représentant de la Chine, à Paris, demanderait incessamment les siens.

Madagascar

On télégraphie de Londres :

Les agents du War-Office se vantent très haut que les Howas, armés d'excellents fusils anglais, offriront une résistance désespérée aux Français dans l'intérieur de l'île de Madagascar.

La France et l'Angleterre

Londres, 28 mai.

Le *Times* estime que si le Tonkin venait à tomber sous la domination de la France, le gouvernement français tenterait d'établir son protectorat sur Siam, chose que l'Angleterre ne désire pas.

« Il pourrait arriver, conclut le *Times*, que le gouvernement anglais trouvât nécessaire d'adresser des remontrances à la France et de lui suggérer une ligne de démarcation qu'elle ne devrait pas dépasser. La situation actuelle ne nécessite pas une action immédiate dans ce sens, mais l'occasion pourrait se présenter. »

Revue des Journaux

La République française :

La *Republique française* estime que si M. Duclerc avait pu déposer au mois de décembre le projet repris depuis par Challemel-Lacour, nous n'aurions pas à déplorer au Tonkin la mort stérile d'une poignée d'héroïques Français. Il faut donc, dit-elle, se hâter de regagner le temps perdu ; il faut agir avec la plus grande énergie. On connaît l'esprit de patriotisme du gouvernement et le courage de nos soldats, ajoute-t-elle. Le parlement peut être assuré que son vote d'hier sera suivi d'une rapide et intégrale exécution.

La Petite République française :

La *Petite République française* dit que la France a perdu un de ses meilleurs enfants, brave entre tous et capable de tous les sacrifices. La mort du commandant Rivière doit être vengée et le vote unanime de la Chambre fait espérer qu'il en sera ainsi.

Le Siècle :

Le *Siècle* ne veut pas s'exagérer la portée de cet événement. La rapidité des mesures prises apprendra, dit-il, aux Annamites ce qu'il en coûte de violer les traités conclus avec la France.

Le Journal des Débats :

Le *Journal des Débats* rend hommage au commandant Rivière mort ayant été toujours à la peine et avant d'avoir été à l'honneur comme il le méritait. C'est pour nous, dit-il, un devoir sacré de garder pieusement sa tombe et celle de ses compagnons d'armes.

Le XIX^e Siècle :

Le *XIX^e Siècle* constate que la mort du commandant de nos forces au Tonkin fut-elle accidentelle, doit être regardée comme un grave échec moral en pays barbare. Il s'agit de s'en relever et d'en tirer vengeance, ajoute-t-il, et de mener l'entreprise avec moins de mollesse et d'imprévoyance que nous n'avons fait malheureusement jusqu'à ce jour.

Le Voltaire :

Pour le *Voltaire*, la mort du commandant Rivière est la triste et éloquent épilogue de la campagne intransigente de droite et de gauche dirigée contre la politique extérieure de la République.

Il espère que cette leçon ne sera perdue pour personne.

La Vérité :

La *Vérité* craint que la France ne se trouve irrémédiablement engagée dans une guerre lointaine, qui pourrait bien nous réserver autant de difficultés et de mécomptes que la guerre du Transvaal en a réservé à l'Angleterre.

Le Soleil :

Le *Soleil* dit que le Tonkin à ses Jockers comme le Mexique a eu le sien et qu'il y a derrière cette entreprise politique une opération financière organisée depuis deux ans. L'échec momentané subi par notre drapeau sert merveilleusement les projets de ceux qui se trouvent à la tête de cette spéculation. Il termine en demandant la publication du traité Bourée qui, d'après lui, ne compromettrait nullement les intérêts de la France ou la dignité de la République.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 26 mai.

LA QUESTION DU TONKIN.

M. le ministre de la marine donne connaissance de la dépêche déposée hier, à cinq heures du soir, à Saïgon et parvenue ce matin au gouvernement. La dépêche de l'amiral Meyer fait connaître que dans une sortie malheureuse, à Hanoi, le capitaine de vaisseau Rivière a été tué. Le capitaine avait considéré que cette sortie était nécessaire pour dégager la ville entourée par les Annamites.

Le gouvernement a donné l'ordre d'expédier des transports qui seront prêts et d'envoyer de Saïgon au Tonkin le général Bouet, qui prendra le commandement supérieur des troupes.

Des renforts seront également envoyés de Cochinchine. Dans ces conditions, le gouvernement demande la discussion immédiate du projet de loi.

(Mouvements divers).

M. Georges Périn : Ces tristes nouvelles auront pour résultat de modifier le vote de ceux qui n'avaient pas cru devoir s'associer à la demande de crédit. De prompts secours doivent être envoyés pour venger la mort du commandant Rivière, officier distingué entre tous (vifs applaudissements), et préserver notre corps expéditionnaire d'une destruction complète.

L'opinion de l'orateur ne s'est pas modifiée sur le fond même de la question ; mais notre pavillon est en péril, et la Chambre ne faillira pas au devoir qui lui est imposé.

Les articles sont adoptés. L'ensemble du projet adopté à l'unanimité de 507 votants.

LA RÉFORME JUDICIAIRE.

La Chambre reprend la suite de la discussion du projet de réforme de la magistrature.

M. Martin-Feuillée constate que malgré les nombreux projets déposés sur la question, on n'a encore rien fait. Il fallait donc, en attendant une réforme d'ensemble, s'occuper d'une partie de la réforme. Le ministre fait l'exposé des réformes que le projet a pour but d'opérer et qui sont déjà connues.

M. le ministre s'occupant ensuite de l'inamovibilité, dit que le législateur est toujours maître de la supprimer. L'intérêt public veut qu'on fasse sortir de la magistrature les hommes qui n'ont pu se résigner à accepter loyalement et sans arrière-pensée les institutions républicaines. (Applaudissements.)

On ne songe pas à demander à la magistrature des services politiques ; il faut qu'elle soit indépendante ; mais cette indépendance ne saurait aller jusqu'à l'hostilité ouverte contre un gouvernement dont on est l'ennemi. Ce serait un acte de déloyauté et de félonie.

Le ministre ajoute que les autres gouvernements, sous une forme ou sous une autre, ont procédé à une nouvelle investiture. La République, aussi bien que les autres gouvernements, a le droit de se défendre. (Bruit à droite.)

M. de Baudry d'Asson : La République est le gouvernement du despotisme et de toutes les infamies.

M. le président rappelle M. de Baudry d'Asson à l'ordre.

M. Martin-Feuillée défend ensuite la composition du conseil prévu par l'article 13 et il conclut en disant :

Le projet a donc pour but d'améliorer l'administration de la justice et de faire sortir de la magistrature des hommes qui se placent au-dessus des institutions du pays.

Ces hommes doivent être remplacés par des juges décidés à respecter les lois, et la première de toutes, la loi constitutionnelle. (Applaudissements.)

M. Ribot combat la suspension de l'inamovibilité. Il constate qu'à aucune époque, après aucune révolution, l'inamovibilité n'a été suspendue.

M. Ribot s'étonne que le garde des sceaux ait changé d'avis.

Est-il possible d'admettre que la réduction du personnel ne puisse s'effectuer sans qu'on mette pendant trois mois la magistrature à la merci du ministère.

M. Martin-Feuillée ne le croyait pas l'année dernière et s'exprimait sur ce point avec plus d'énergie. L'orateur reproche à la loi d'être purement politique.

Il ajoute que la magistrature doit être indépendante, au-dessus des passions des partis politiques. Si on touche à cette indépendance, il peut venir un temps où d'autres se serviront de la loi dans l'intérêt de la réaction.

Ce qu'il faut à notre démocratie, ce sont des institutions vigoureuses qui résistent aux fluctuations des partis ; c'est une politique vraiment réformatrice.

Celle qui caractérise le projet est étroite, bornée et imprévoyante. (Approbations.)

M. Jules Roche répond que la loi garantit la souveraineté nationale et les droits de la magistrature.

On a dit que dans aucun pays on n'avait songé à placer la magistrature sous une autorité analogue à celle du conseil supérieur proposé.

C'est une erreur : une pareille institution existe dans plusieurs pays, notamment en Suède.

L'orateur dément, comme l'a dit M. Ribot, que la plus grande partie de la magistrature ait été nommée par le gouvernement de la République.

Ce ne sont pas les juges nommés par M. Dufaure qui sont républicains.

L'orateur cite de nombreux magistrats nommés par ce garde des sceaux et qui ont toujours saisi l'occasion de témoigner de leur hostilité contre la République.

La droite proteste, la gauche applaudit.

Sur la demande de M. Camille Pelletan, qui désire combattre le projet, la discussion est renvoyée à lundi.

SÉNAT

Séance du 26 mai.

Présidence de M. CALMON, vice-président.

LA PROTECTION DE L'ENFANCE.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion

du projet relatif à la protection de l'enfance.

M. Kozière expose les légères modifications apportées par la commission dans l'article 12 et propose de repousser l'amendement proposé par M. Bérenger sur cet article.

M. Noïrot déclare ne pouvoir laisser dire que la loi est une loi de défiance contre les établissements de charité. Pourquoi jeter ainsi des embarras dans la discussion ? (Violentes interruptions à droite.)

Ces établissements doivent être encouragés et protégés, mais non pas être dispensés de respecter le droit de l'Etat et l'intérêt de l'enfant. L'Etat qui accepte la charge d'élever le mineur, ne doit pas être gêné dans la direction qu'il veut imposer à ce mineur. (Applaudissement à gauche.)

M. Bérenger : Alors, c'est l'Etat devenant père de famille de tous les enfants recueillis par charité. C'est la doctrine conventionnelle. (Très bien ! à droite. — Agitation prolongée.)

M. Roussel, rapporteur, dit qu'il y a des établissements industriels dans lesquels il se commettent des abus et qui doivent être surveillés.

M. Bérenger : mais il ne faut pas aller jusqu'à admettre la main-mise de l'Etat sur tous les établissements. C'est cela que l'on veut.

M. Noïrot, sous-secrétaire d'Etat. Non ! non !

M. Bérenger : Oui, ce que l'on veut c'est l'Etat père universel. (Rires. — Protestations à gauche.)

L'amendement est repoussé par 161 voix contre 96.

QUESTION SUR LES AUMONNIERS.

M. Bérenger demande à poser au ministre de l'intérieur une question relative au projet de la suppression des aumôniers dans les hôpitaux et la laïcisation de certains hôpitaux.

M. Waldeck-Rousseau prie le Sénat de fixer la discussion à mardi. (Adopté.)

Le Sénat reprend ensuite la discussion du titre 3 du projet sur les enfants abandonnés, commencée dans la dernière séance.

M. Clément s'attache à démontrer que les dispositions de la loi sont assez violentes ; il conclut au rejet du titre 3.

M. Bardoux défend les dispositions de l'article 20.

Une légère modification, proposée par M. de Gavarde sur l'article 20, lui est accordée.

L'article 20 est adopté par 160 voix contre 83.

L'article 21 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

L'interpellation de M. de Broglie sur les moyens dont le gouvernement doit user pour assurer dans les livres introduits dans les écoles le respect qui est dû aux sentiments des pères de famille est fixée à jeudi.

Séance mardi, à une heure.

Informations

Les fêtes du couronnement du Tzar

Moscou, 26 mai.

L'archiduc et l'archiduchesse Charles-Louis d'Autriche ont donné hier une réception qui a duré toute l'après-midi. Le corps diplomatique entier y assistait.

M. Waddington et tout le personnel de l'ambassade française ont été reçus par le grand-duc Michel, oncle de l'empereur, les grands-ducs Waldimir, Alexis, Serge et Paul, ses frères.

Mme Waddington a été reçue par les grandes duchesses Michel et Waldimir.

La réception qui a eu lieu hier chez M. de Giers a été très brillante. Tous les ambassadeurs accompagnés de leur personnel y assistaient.

Avant la réception il y a eu dîner chez M. de Schweinitz, ambassadeur d'Allemagne, auquel assistait M. de Giers.

Le manifeste n'accorde pas d'autres amnisties politiques, mais fait prévoir des amnisties partielles.

Enfin, il n'est fait dans le manifeste aucune mention de modification quelconque dans l'ordre de choses actuel.

Demain, veille du couronnement, les insignes impériaux seront transférés solennellement dans la salle du trône. Tous les hauts dignitaires assisteront à la cérémonie.

Le manifeste du Tzar

D'après le correspondant du *Paris*, le manifeste du tzar accorde l'amnistie politique aux insurgés polonais, qui promettent soumission et fidélité ; mais ils resteront sous la surveillance de la haute police. D'autres amnisties partielles sont annoncées. Il n'est fait aucune mention de modification dans l'ordre de choses actuel.

Mort d'Abd-el-Kader

Une dépêche de Damas, du 26, annonce la

mort de l'emir Abd-el-Kader.

Le célèbre défenseur de la nationalité Arabe était né en 1807, aux environs de Mascara. Doué d'une intelligence précoce, il expliquait dès l'enfance, les passages les plus difficiles du Coran. Plus tard, il se distingua par son éloquence. Le Day d'Alger, redoutant son ambition, voulut le faire assassiner. Abd-el-Kader put s'enfuir en Egypte avec son père. Quand il revint en Algérie, Alger était au pouvoir des Français et la domination turque anéantie dans la province. Les tribus arabes, voisines d'Oran, eurent le moment favorable pour reconquérir leur dépendance, elles se soulevèrent, battirent les Turcs et s'emparèrent de Mascara. Abd-el-Kader fut nommé roi. Dès lors, l'histoire d'Abd-el-Kader, est l'histoire de la conquête française en Algérie.

En lutte avec nos troupes pendant de nombreuses années, ce n'est qu'en 1847, qu'il fut contraint de fuir, et après la mort de ses derniers partisans, il vint se rendre au général Lamoricière. Il fut embarqué pour la France, avec sa famille, et après avoir été détenu quelque temps au fort Lamalque, à Toulon, puis au château de Pau, il fut enfin installé au château d'Amboise et fut enfin mis en liberté par l'empereur Napoléon III, à l'occasion même de la proclamation de l'Empire. Il en témoigna la plus vive reconnaissance et s'embarqua le 21 décembre 1852, avec toute sa suite, pour Brouse, où il vécut dans la retraite jusqu'au tremblement de terre qui détruisit cette ville en 1855. Il passa alors à Constantinople : depuis, il s'était établi à Damas, où il vient de mourir.

Voici un trait de la vie de l'emir, bien fait pour toucher tout cœur français.

Nous l'empruntons au *Temps* :

« Vaincu par nous, il n'imaginait pas qu'il fût possible à quiconque de nous vaincre à son tour. Les premiers succès des armées allemandes, en 1870, le laissèrent d'abord incrédule. Les désastres qui suivirent le jetèrent dans la consternation. Les victoires de l'Allemagne semblaient être pour lui un amoindrissement de la gloire attachée à ses anciennes défaites; elles lui étaient une blessure personnelle. A cette époque, des visiteurs étrangers, des touristes de passage à Damas crurent flatter ses rancunes en allant lui narrer avec complaisance les désastres de nos armées. Abd-el-Kader s'excusa d'avoir à sortir quelques instants et les pria de l'attendre; il revint revêtu du grand cordon de la Légion d'honneur. C'est ainsi qu'il fit comprendre à ses visiteurs l'inconvenance de leur langage. »

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

LA TRIBUNE ÉLECTORALE

Nous avons beau braquer la plus grossière des lentilles sur les pages entières consacrées à la candidature de M. Béral dans les journaux radicaux du Lot, il nous a été impossible d'y découvrir, jusqu'à ce jour, le moindre atome de ces « titres innombrables » à la confiance de ses concitoyens, tant vantés.

Mais là, vous savez, pas le moindre atome. Une éclipse totale.

Sans doute, les Electeurs faisant la part de l'exagération des journaux dans l'apologie de leurs candidats, ont toisé ces « titres innombrables » à leur juste valeur, et il aurait suffi, pour attirer l'attention sur M. Béral, que l'on retraçât modestement quelques actes publics, qui plaïdassent en sa faveur.

Mais lorsque, avec une obstination singulière, le *Réformateur* et le *Republicain* se bornent à rassasser des phrases banales et à donner des coups d'encensoir brutaux sur le nez de leur candidat, les Electeurs se demandent, avec juste raison, si les organes radicaux ont la consigne de se moquer d'eux.

Et, en vérité, comment prendre autrement que pour une mystification — fort déplacée lorsqu'elle s'adresse à des hommes éclairés, investis de la haute mission de nommer des sénateurs, — ce refus persistant d'un candidat de donner aux Electeurs, lorsque les plus graves intérêts financiers, économiques, sociaux sont en jeu, toute explication sur les questions pendantes, sur lesquelles le droit des Délégués comme leur devoir est de s'éclairer avant de faire un choix ?

Et comment enlever de l'idée de MM. les Délégués sénatoriaux que ces mêmes candidats les bernent, lorsque pour satisfaire leur légitime désir d'être sérieusement renseignés sur leur aptitude aux affaires, les journaux radicaux leur servent perpétuellement des tartines de ce genre :

1° M. Béral est un homme entièrement dévoué aux saines institutions républicaines et il a le rare mérite d'avoir couché à la belle étoile sur les Balkans;

2° Aujourd'hui tous les électeurs sont connus, presque tous ont fait connaître leur opinion; le pointage est fait; le résultat est certain.

Cette dernière citation surtout, textuellement extraite du *Republicain*, est le comble des combles. Jusqu'ici il avait semblé rationnel que ce fût le candidat qui fit connaître son opinion à l'Electeur. Eh bien! les radicaux ont changé tout cela. Dans notre département c'est l'Electeur qui compare devant le candidat, ce dernier lui demande son opinion, le pointe sur l'épaule et l'envoie à l'abattoir..., non, au scrutin. Ce n'est pas plus difficile que ça, et « le résultat est certain. »

Et il ne faut pas croire que cet aveu du *Republicain* soit un lapsus échappé à l'entraînement de la discussion. Non, c'est bien un système électoral qui a fait ses preuves chez nous et que nous recommandons à l'autocrate de toutes les Russies s'il veut dominer longtemps encore sur ses millions d'esclaves.

Nous en sommes encore là, dans le Lot, en pleine troisième République! Et lorsque au nom de la dignité de l'Electeur outragé, nous revendiquons pour lui la souveraineté tout entière; et lorsque nous voulons que le candidat qui n'est rien, compare et s'incline devant le corps électoral qui est tout, nous entendons aboyer après nous toute la mente radicale.

La Tribune électorale n'en retentira pas moins jusqu'au bout, courtoise, mais énergique.

Ce que les Electeurs sénatoriaux du 10 juin ont le droit de demander à M. Béral, c'est qu'il se présente à leur barre souveraine ainsi que le fait M. Pagès Duport, et qu'il s'explique :

Sur le mauvais état des finances du pays et le moyen pratique de parer au déficit sans cesse croissant;

Sur le marasme des affaires et les crises industrielles qui ruinent notre commerce au profit du commerce étranger;

Sur les impôts qui écrasent et qu'il faudra augmenter encore si le gaspillage des fonds publics continue;

Sur les dégrèvements tant promis à l'agriculture depuis douze ans, et qui n'arrivent jamais;

Sur les tiraillements indignes d'un gouvernement libéral, entre le pouvoir et le clergé régulier;

Sur l'interprétation fantaisiste et brutale du Concordat qui a choqué M. Ferry lui-même et que le Conseil d'Etat voulait rendre encore plus brutale dans un de ses arrêts visant l'Episcopat;

Sur cette loi de la magistrature qui blesse tant d'intérêts respectables et peut avoir de

si graves conséquences sur la moralité publique;

Sur ces fameux manuels laïques qui jettent le trouble dans les écoles et l'émou dans les familles;

Sur les expéditions lointaines, d'où nous arrivent des bruits sinistres et qui menacent d'engloutir de nouveaux millions et la vie de nos enfants dans le plus sanglant des conflits.

Voilà quelques-unes des questions sur lesquelles les Electeurs sénatoriaux tiennent à avoir des explications complètes avant d'accorder leur confiance à un candidat quelconque.

M. Pagès Duport a abordé seul, jusqu'ici, la discussion avec sa loyauté et sa compétence ordinaires;

Qu'attend donc M. Béral ?

M. Octave de Pradelle, ancien préfet, vient de poser définitivement sa candidature au Sénat.

Nous avons sous les yeux sa profession de foi aux Electeurs. M. de Pradelle se place sur le terrain économique et financier qu'occupe si bien depuis le début de la campagne, M. Pagès Duport. Cela démontre combien dominantes sont aujourd'hui toutes ces questions d'intérêt que les politiciens ont trop négligées jusqu'à ce jour et qu'il importe d'imposer à nos assemblées en y envoyant des hommes dont la mission sera de les défendre avec autorité. M. Pagès Duport sera à ce point de vue un sénateur des plus utiles au pays. M. Pradelle pourra y trouver sa place un jour, lorsque sa notoriété sera plus grande dans notre département.

De tous côtés les plus vives sympathies se manifestent à l'égard de M. Pagès Duport dont la conduite électorale est si correcte et si loyale qu'elle entraînera certainement un très grand nombre d'électeurs.

Nous insérons avec plaisir la lettre d'un adversaire politique d'hier qui se range aujourd'hui du côté de M. Pagès Duport en des termes qui prouvent combien l'honorable ancien député du Lot est aimé des populations qui le connaissent et savent tout le bien qu'il répand sans ostentation autour de lui.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Le journal le *Réformateur*, oubliant les principes pour les personnalités, tire, d'un dissentiment qui s'est élevé dans le Conseil municipal d'Albas, une morale singulière, dont la conséquence est de faire sortir de leur réserve tous les esprits soucieux de la vérité et de la justice.

J'ai l'honneur d'être électeur de la commune d'Albas, ou je compte quelques sympathies. J'ai été l'adversaire de M. Pagès Duport, je ne le vois jamais; mais il est de notoriété publique qu'il a fait pour sa commune tout ce qu'il dépendait de lui de faire, que les trois quarts des familles d'Albas lui doivent quelque reconnaissance, et qu'elles la lui prouveraient au besoin.

L'homme politique peut avoir des adversaires, l'homme privé ne saurait avoir d'ennemis.

J'estime, pour ma part, qu'on honore son parti en respectant ses adversaires, et ce devrait être, il me semble la théorie d'un journal qui se pose en réformateur.

Veillez agréer, monsieur le rédacteur en chef et cher confrère, l'expression de mes meilleurs sentiments distingués.

ALPHONSE PAGÈS.

Paris, le 25 mai 1883.

Société de Secours mutuels

Ont été élus membre de la Commission administrative de la Société de secours mutuels de la ville de Cahors:

MM.

Costes, notaire.
Bouysson, René, propriétaire à Cabessut.
Manbiabal, économiste de l'hospice.
Récès, percepteur.
Astorg, sous-chef de division à la préfecture.
Rigal, employé des tabacs.
Valette, chef d'institution.
Pouget, conducteur des ponts-et-chaussées.
Pons, employé à la Trésorerie.
Gabens, forgeron à St-Georges.
Troussel, aîné, entrepreneur, à Labarre.
Raoffet, ancien cordonnier.

Avec un président comme M. Sirech, et une commission dont il est impossible de ne pas approuver la constitution, nous ne doutons pas que

la Société de secours mutuels ne regagne bien vite son ancienne prospérité.

LA PROCESSION DE LA FÊTE-DIEU

La procession générale de la Fête-Dieu a eu lieu dimanche. Toutes les paroisses de la ville se sont réunies à la Cathédrale : la procession est sortie à 5 heures et a parcouru l'itinéraire habituel.

Une foule plus considérable que les années précédentes, formait le cortège.

Les paroisses et les congrégations avaient réalisé de zèle dans l'ornementation de leurs dômes et de leurs bannières. Un magnifique reposoir, élevé au Cours Vaxis, faisait honneur aux mains pieuses qui en avait contribué à son installation.

On remarquait avec peine l'absence du piquet d'honneur. Dans les villes voisines, à Montauban par exemple, l'armée s'était fait un devoir de ne pas déroger à un usage qui n'a rien de dégradant, que nous sachions, pour le soldat français, et le 11^e de ligne avait fourni le piquet d'honneur réglementaire.

Dernières Nouvelles

— L'Agence Havas publie une dépêche de Saïgon, du 27 mai, annonçant que le gouvernement a envoyé à Hai-Phong un bataillon d'infanterie avec de l'artillerie. On a expédié la semaine dernière deux compagnies. Des mesures énergiques ont été prises pour assurer la sécurité au Tonkin.

Le sentiment unanime ici est qu'il faut bombarder Hué et envoyer simultanément une expédition décisive au Tonkin.

Paris, 28 mai.

— Le couronnement de czar à Moscou a eu lieu hier : il s'est effectué avec une pompe toute orientale et il n'y a eu aucun incident.

Paris, lundi 28 mai.

Le *Gaulois* rapporte une conversation du ministre de la Chine avec un diplomate. Le ministre plénipotentiaire ne croit pas à l'imminence de la rupture entre la diplomatie française et chinoise; mais il pense que la Chine doit soutenir le Tonkin et qu'elle en a les moyens.

Toulon, 28 mai.

Le *Mytho* et l'*Annamite* n'attendent plus que les troupes des autres ports pour lever l'ancre.

Les transports *Aveyron*, *Corrèze*, *Shamrock* et *Wihn-Long*, ainsi que la canonnière *l'Etendard*, sont prêts à partir au premier signal.

Paris, 28 mai soir.

Les dernières nouvelles nous apprennent que le malheureux commandant Rivière, a été emporté vivant par les ennemis et qu'il est mort dans d'atroces souffrances.

THÉÂTRE DE CAHORS

La *Timbale d'argent*, jouée dimanche, avec M^{me} Matz-Ferrare et M^{lle} Marlard, c'était, comme vous le pensez bien, une attraction irrésistible, qui devait attirer au théâtre tout ce que Cahors compte d'amateurs de musique légère brillamment interprétée. Eh bien! malgré tout, la salle n'était pas comble. Nous le regrettons pour ceux qui se sont privés d'un plaisir qu'il leur sera rarement donné de goûter sur notre scène.

M^{me} Matz-Ferrare et M^{lle} Marlard ont rivalisé de grâce et de talent dans les deux rôles de *Muller* et de *Molda*. C'était une lutte charmante entre l'artiste qui soutient vaillamment sa notoriété et sa jeune émule qui veut arriver à marquer sa place au feu de la rampe. D'un côté, la vraie comédienne, fine, spirituelle, enjouée, possédant à fond son art, sûre de ses effets scéniques, et retrouvant par instants le charme de sa voix si sympathique et si pénétrante. De l'autre le désir louable d'arriver, servi par une véritable intelligence du rôle et une voix fraîche qui ne demande qu'à s'émettre plus largement et à devenir plus moëlleuse par l'étude.

Le public a applaudi comme il le devait ces deux rôles si bien tenus, et que complétait si bien le mérite des acteurs chargés des personnages de *Raab*, *Pruth*, *Barnabé*, etc.

Un lever de rideau, *Un monsieur qui prend la mouche*, nous a tenu un instant dans une illusion complète. Etions-nous au théâtre de Cahors ou au *Palais Royal*? Tous nos compliments à MM. Gentil, Drojon, Dufresny et à M^{lle} Gabrielle, toute gracieuse et on ne peut plus sincère dans les rôles d'amoureuse, qu'on lui voit toujours jouer avec plaisir.

POULAILLER.

Jeu 31 mai 1883.

Début de **M. VIDAL**, ténor d'opéra.
Représentation de **M^{me} MATZ-FERRARE**
1^{re} Chanteuse des théâtres de Paris.

LE PETIT FAUST

Opéra comique en 2 actes et 4 tableaux.

Avis

On demande des Maçons pour le souterrain de Roques, près Uzach, (Lot).

Bourse de Paris.

| | |
|-----------------------|--------|
| Cours du 29 mai. | |
| Rente 3 p. % | 79.75 |
| — 3 p. % amortissable | 81.10 |
| — 4 1/2 p. % | 110.50 |
| — 5 p. % | 109.35 |

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 26 mai

Les bonnes dispositions de notre Bourse ont été contrariées par les dépêches défavorables de Londres; on y craint des reports élevés et une liquidation difficile; le 5 0/0 a reculé à 109.35, le 3 0/0 à 79.90, l'amortissable à 81.20.

On était faible sur la Banque de France à 5,445, sur le Foncier à 1,337, sur la Banque de Paris à 1,072.

Les Chemins finissent lourdement, le Lyon à 1,470, le Midi à 1,160, le Nord à 1,920, l'Orléans à 1,240.

Le Suez finit à 2,445, en baisse de 90 fr. sur son dernier cours d'avant hier.

Il y a réaction sur le 5 0/0 italien à 92.70, sur le 5 0/0 turc à 11.77, sur l'Unifiée égyptienne à 368, sur la Banque ottomane à 776.

Les actionnaires de la Banque Nationale qui vendent leurs titres aux prix avilis actuels commencent la perte irrévocable du capital engagé dans ces titres. Ceux, au contraire, qui font le versement appelé fournissent à la Société le moyen de réaliser avantageusement son portefeuille ancien et de tirer parti de ses affaires nouvelles, dont, deux notamment, lui assureront un bénéfice considérable. Entre ces deux alternatives si différentes, le choix ne saurait être douteux. Il est donc certain que les versements se feront rapidement et sans difficulté.

La cour de cassation vient d'admettre le pourvoi des obligataires d'Enghien 1868, contre l'arrêt rendu le 11 mai 1882 par la Cour d'Orléans en faveur du syndic de la faillite des Thermes d'Enghien et autres.

Etude de **M^e DELBREIL**, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-cinq mai courant, et par exploit de **M^e Philippe Combettes**, huissier, en date du vingt-six mai aussi courant, la dame **Marie Chapt**, sans profession, épouse du sieur **François Rigal**, habitant et domicilié de la commune de Bétaye, a formé contre son mari, **François Rigal**, propriétaire habitant et domicilié de ladite commune de Bétaye, une demande en séparation de biens.

Elle a constitué **M^e Scypion Delbreil** avoué près ledit tribunal.

Pour extrait certifié véritable, A Cahors, le vingt-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-trois.

L'acqué poursuivant
DELBREIL.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES & ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 400,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. **LÉON PEY-CLET**, Instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — **BORREL**, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. **J. G. DE MONTANAY**, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. Biscuits de REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez **M. VINEL**, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — **Du Barry & Co** (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

EXCELLENTE OCCASION

A céder le *Dictionnaire universel* de Larrousse, s'adresser au bureau du Journal.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT
MAISON DE CONFIANCE
N.-B. LAUR

COSTUMES
sur mesure
pour
HOMMES

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.
NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE

Vu l'extension toujours croissante des affaires la Maison s'est adjoint un coupeur. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE**, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors
Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

MACHINES A COUDRE
De la Maison **BARIQUAND et Fils**
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (B. G. D. G.)
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.
Seul dépôt à Cahors, chez **M. Ch. DESPRATS**, successeur de **M. CANGARDEL** 4^{me}.

ENTREPOT DE VINAIGRES D'ORLÉANS
ROUGES et BLANCS à BASE de VIN, GARANTIS TRÈS-LIMPIDES et de BONNE CONSERVATION
COUSTILLAS JEUNE
Maison de gros, place Francheville — PÉRIGUEUX
Au moment de la grande consommation des VINAIGRES, l'acheteur a tout intérêt à se procurer de la marchandise de qualité vraiment supérieure, limpide et de conserve, en un mot des VINAIGRES supérieurs à base de VIN; consignataire des principales fabriques de France, je viens me mettre à votre disposition pour vos approvisionnements de vinaigres de qualité supérieure.
Envoi franco des Tarifs; prix et conditions de vente sur demande.
Entrepôt et Consignation de Sucres brut, Sucre de Maïs, Genièvre, Raisins secs et tous produits pour boissons économiques.
SEUL DÉPOSITAIRE A PÉRIGUEUX
Du **Coco de Calabre** et **Cerisette**, boisson hygiénique à 1 centime le litre; de la **Teinture française** pour la coloration des vins, Vins factices de raisins secs, Piquettes (produit garanti sans fuchsine et sans aniline).
VENTE EXCLUSIVE AU COMMERCE
COUSTILLAS JEUNE, PLACE FRANCHEVILLE — PÉRIGUEUX.
J'offre à tout acheteur de 1 fut de vinaigre la manière sûre et pratique de fabriquer le vin et la piquette de ménage avec les raisins secs.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
SAISON DES BAINS
BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, névroses, etc.
Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
Trajet direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Écrire : Administration de la C^o concessionnaire
PARIS, 22, Boulevard Montmartre

UN JOURNAL POUR RIEN

Les Récréations utiles, revue de tous les travaux et passe-temps agréables et fructueux, ne se contentent pas d'augmenter les ressources et de procurer des moments heureux à chaque famille; elles offrent des primes extraordinaires et sans précédents :

1° Un abonnement gratuit à une des meilleures revues bi-mensuelles : *Les Soirées du Village et du Château*;

2° Des primes variées en tous genres : *Articles de ménage, Photographie, Physique, Chimie, Graines de fleurs, Machines pour découper le bois, Epicerie, etc., etc.*

3° Des représentants du Journal sont à Paris et à Marseille à la disposition des abonnés pour leurs achats.

On s'abonne en envoyant 8 fr. au bureau du **JOURNAL DU LOT**, chargé de recevoir les abonnements.

Édition spéciale pour les membres du Clergé.

(Décor et architecture religieuse).

A LOUER
Présentement

UN APPARTEMENT
DE SIX PIÈCES
AUX TILLEULS,
Rue du Lycée, 27.

Le Propriétaire-Gérant A Layton.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS



ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de **F. VINEL**.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médailles, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles de Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

MAISON DES 100.000 PALETOTS
CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
RUE TAILLEFER ET RUE CONDE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial. b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.